



2024

MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



COMMUNE
DE LA
GRANDE BÉROCHE

vadec
Réseau de valorisation
des déchets - Arc jurassien



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

Ecopoints (voir cartes)

Bevaix - Closel (Poste)
Bevaix - rue Adolphe-Ribaux
Bevaix - Murdines (Abattoirs)
Fresens - rue du Vieux-Puits
Gorgier - rue de la Gaine
Gorgier - rue des Prises
Montalchez - Place derrière le collège
Saint-Aubin-Sauges - rue de la Poste
Saint-Aubin-Sauges - Place du Port
Saint-Aubin-Sauges - Parking rue de Tivoli
Vaumarcus - Parking voies de chemin de Fer

Accessibilité aux écopoints communaux
Lundi au samedi : 7h00 - 20h00

Il est strictement interdit de déposer des déchets en dehors de ces heures ainsi que les dimanches et jours fériés.

Biodéchets

Saint-Aubin-Sauges
Rue du Grand-Verger
Rue des Charrières
Route de la Corniche
Rue du Rafour

Gorgier
Chemin de la Payaz
Rue de la Gaine
Chemin de la Rose
Vieille-Route
Derrière Moulin
Rue des Prises

Seules les petites quantités de déchets de jardin (1m³ par collecte) peuvent être déposées dans les points de collectes de la commune.

Si la quantité dépasse 1m³, l'évacuation des déchets doit se faire par une société professionnelle :

Contacts

- Vadec SA, Milvigne, +41 32 967 68 01
- Rafael Berger Sàrl, Vaumarcus, +41 79 250 13 07

Information importante

La décharge du Suif à Bevaix sera fermée à la population dès le 01.01.2024.

Contact et infos

Administration communale

Service technique
Rue du Temple 1 - 2022 Bevaix
+41 32 886 52 50
lagrandeberoche.servicetechnique@ne.ch

Déchetterie de Saint-Aubin-Sauges

Rue du Rafour 12 - 2024 Saint-Aubin-Sauges
Lundi et vendredi : 9h00 - 11h00
Mercredi : 16h00 - 19h00
Samedi : 8h30 - 11h30

Déchetterie de Bevaix

Rue de Monchevaux 9 - 2022 Bevaix
Lundi, mercredi et vendredi : 13h30 - 17h30
Jeudi : 17h30 - 20h00
Samedi : 10h00 - 16h00

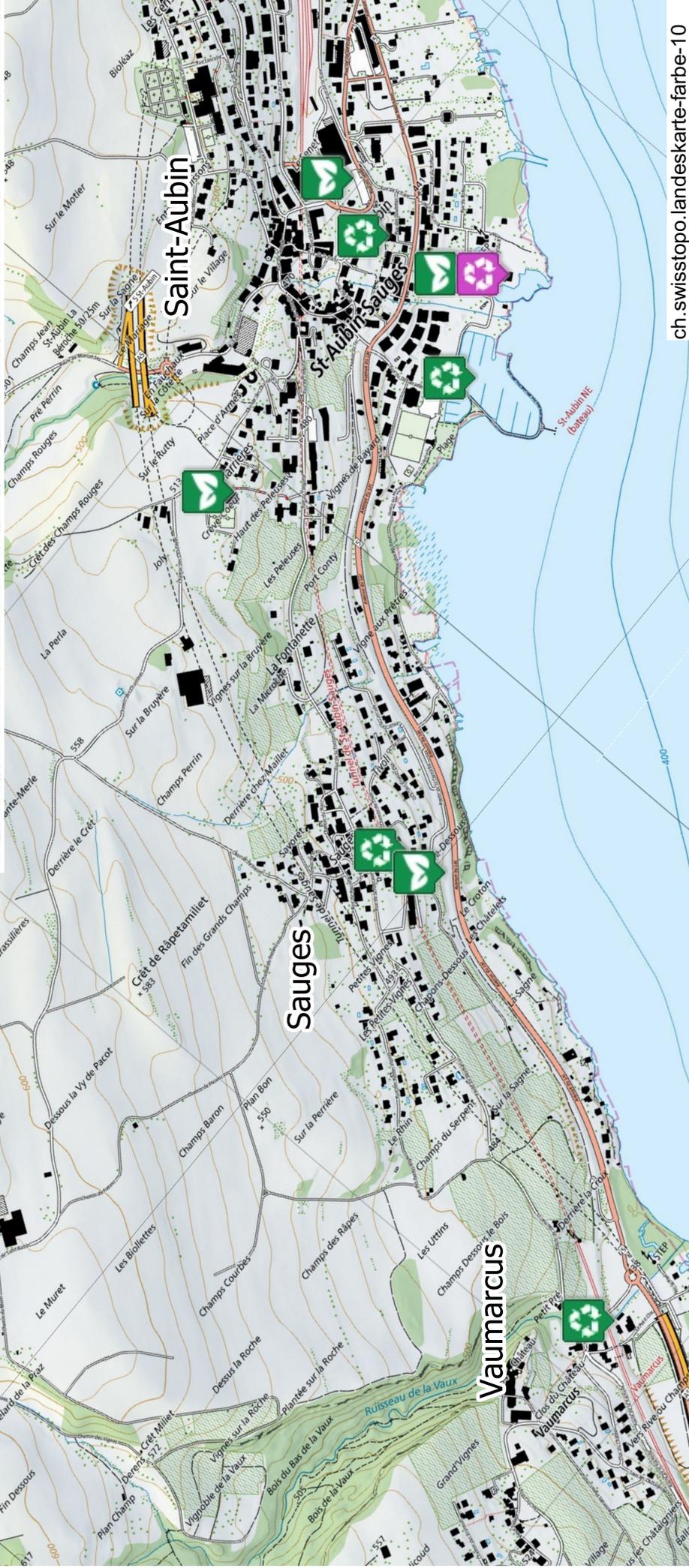
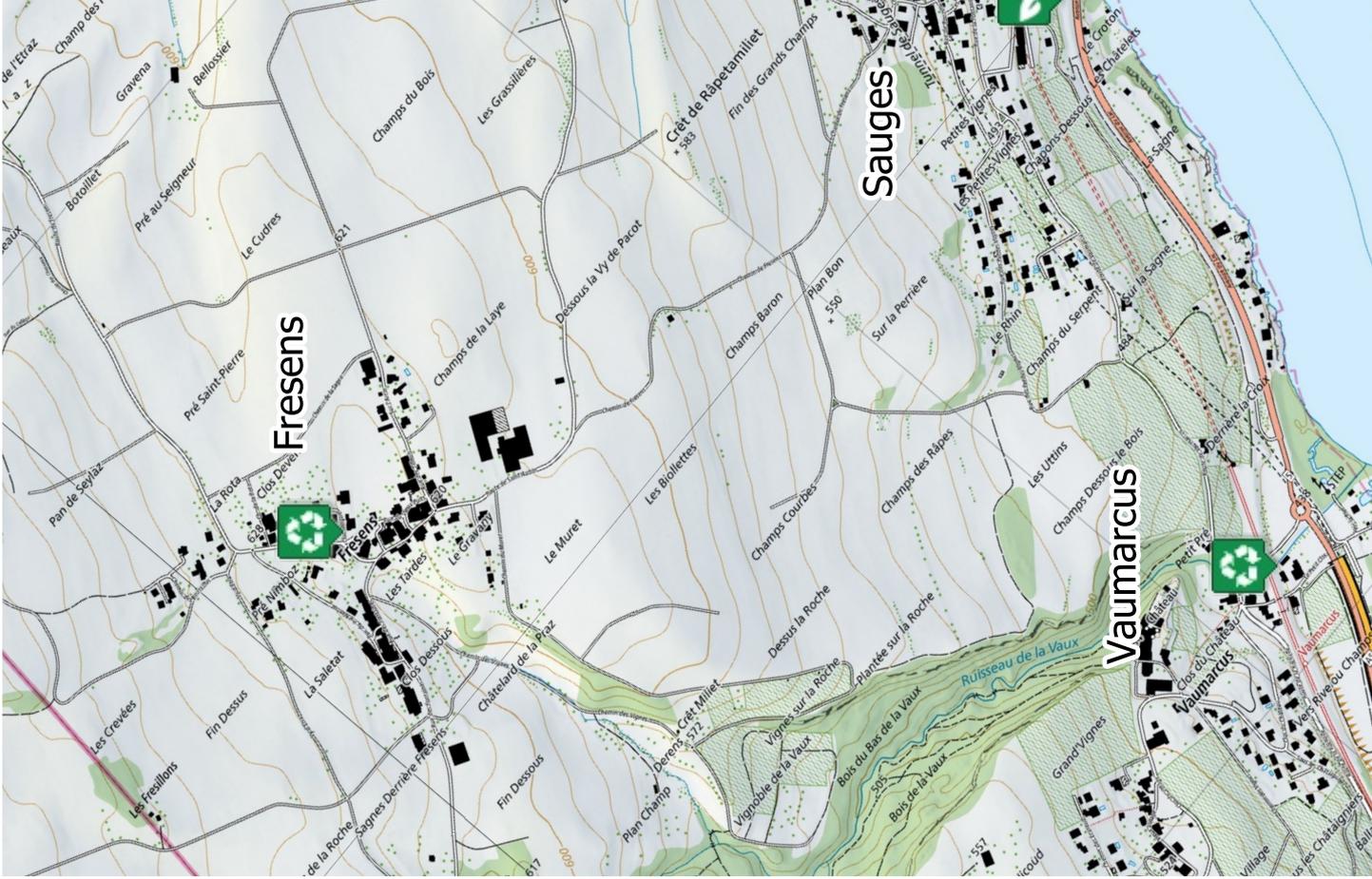
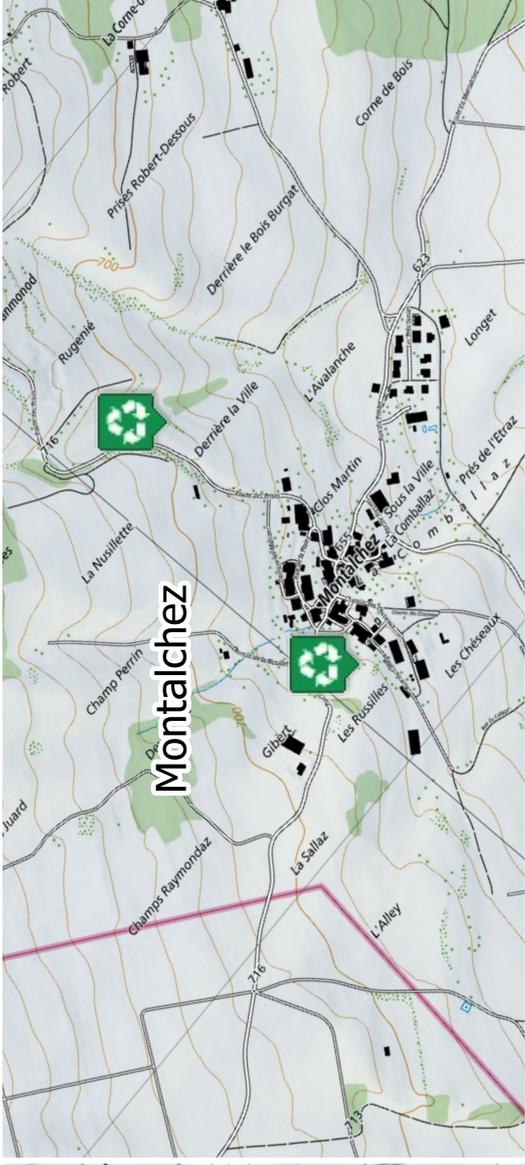
Ramassage des déchets encombrants

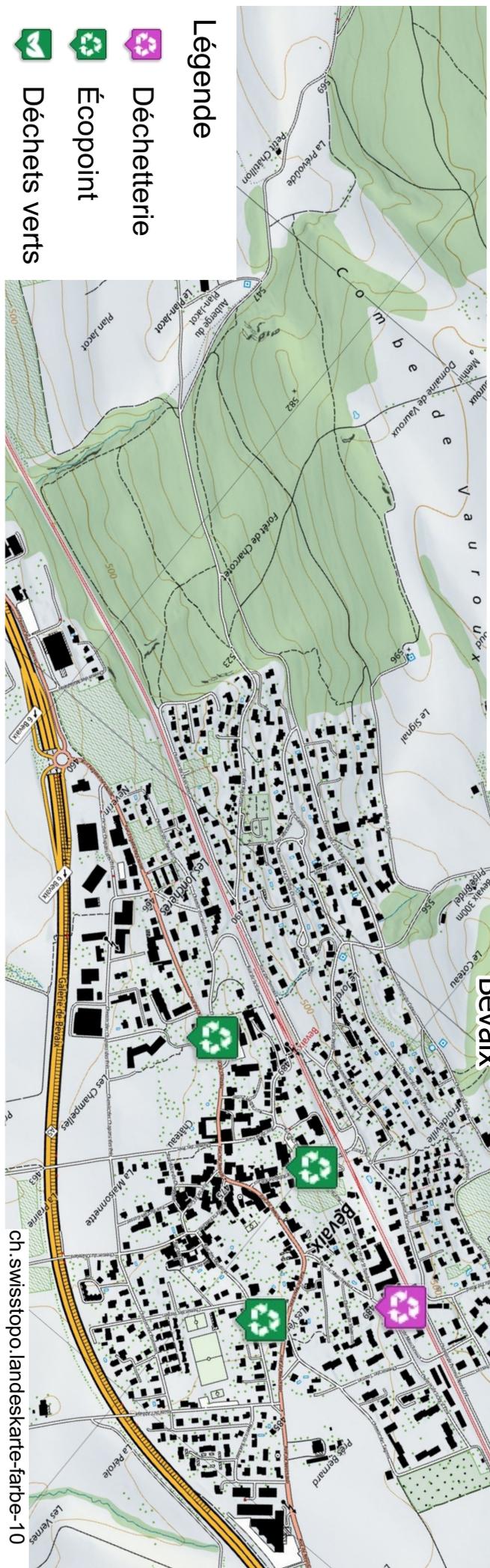
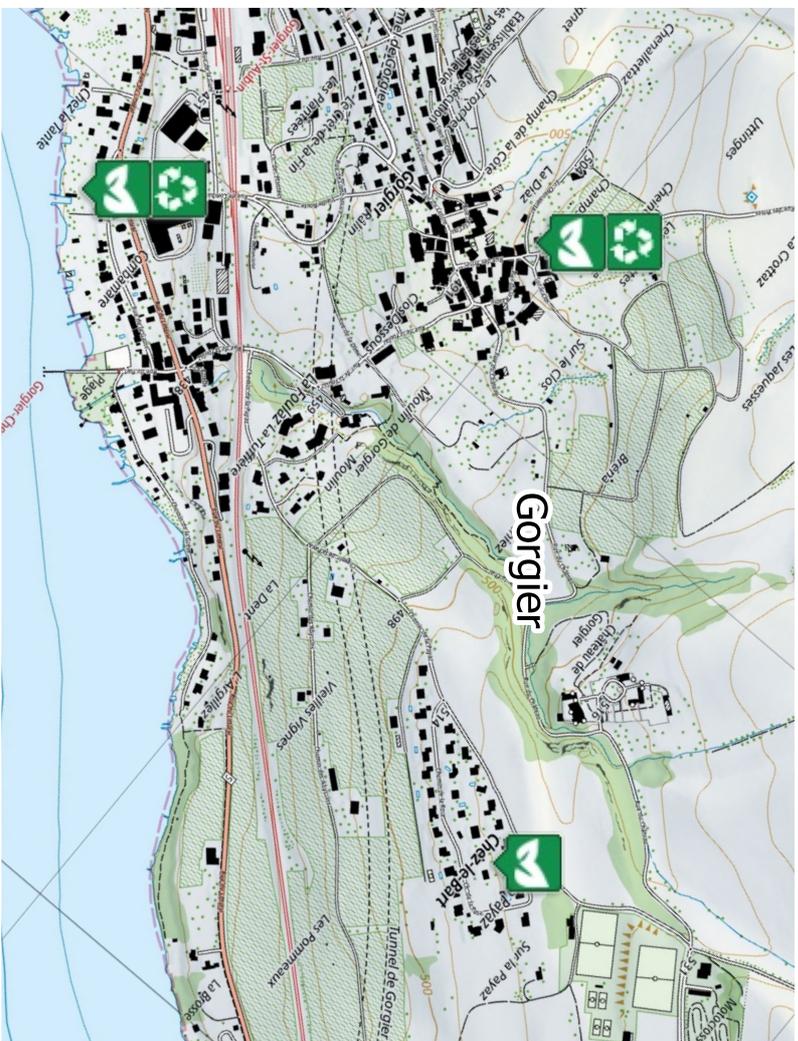
Mercredi 17 janvier 2024
Mercredi 17 avril 2024
Mercredi 17 juillet 2024
Mercredi 16 octobre 2024

Info déchets

Arc Jurassien 0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)







Légende

-  Déchetterie
-  Écopoint
-  Déchets verts



Comment bien trier ?



Aérosols

Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion). Si alu ou métal à déposer dans la benne correspondante, sinon à éliminer dans un sac taxé. Elimination à la déchetterie de Saint-Aubin.



Déchets de chantier

Pour les non-professionnels uniquement petite quantité (1m3/semaine), déchetterie de Saint-Aubin ou de Bevaix ; grande quantité dans un centre de tri autorisé.
Pour les professionnels : centre de tri autorisé ou décharge.



Huiles minérales et végétales

Les huiles, comestibles ou chimiques, doivent impérativement être traitées dans les installations spécialisées. Elles ne doivent en aucun cas être versées dans les égouts ou dans la nature. Elimination aux déchetteries de Saint-Aubin et Bevaix.



Aluminium

Elimination dans les écopoints ou aux déchetteries de Saint-Aubin et Bevaix.



Déchets encombrants combustibles

Elimination aux déchetteries de Saint-Aubin et Bevaix.
Dépôt interdit dans les conteneurs semi-enterrés molok.



Ordures ménagères sacs VADEC

Tous les déchets ménagers combustibles pour lesquels aucun système de collecte spécifique n'est organisé. Déchets urbains incinérables dans les sacs taxés officiels NEVA. Le dépôt des déchets en vrac et des matières recyclables dans les conteneurs semi-enterrés molok est interdit.



Appareils électriques et électroniques

A rapporter dans les points de vente vu la taxe d'élimination perçue lors de la vente de ceux-ci. Ils peuvent exceptionnellement être pris en charge aux déchetteries de Saint-Aubin et Bevaix. **(yc Cigarettes électroniques/Puff)**



Déchets spéciaux des ménages

(Produits chimiques, peintures, phytosanitaires, etc.).
A rapporter dans les points de vente ou à la déchetterie de Saint-Aubin. La déchetterie de Bevaix n'est pas autorisée à récolter ce type de déchets.



Papier et carton

Elimination dans les écopoints ou aux déchetteries de Saint-Aubin et Bevaix.



Pneus

A rapporter chez votre marchand de pneus ou dans les places officielles de l'Etat (à Corcelles et à La Chau-de-Fonds). Carrière du Bois-Rond à Corcelles : +41 32 730 14 00.



Bois

Elimination aux déchetteries de Saint-Aubin et Bevaix.



Dépouilles d'animaux

Ne pas enterrer les dépouilles des animaux domestiques et de compagnie. Contacter le centre collecteur de Montmolin : +41 32 731 12 85.



PET

Elimination dans les surfaces commerciales ou aux déchetteries de Saint-Aubin et Bevaix.



Textiles et chaussures

Elimination dans les écopoints ou aux déchetteries de Saint-Aubin et Bevaix.

Les vêtements sales et abîmés, les chaussures isolées, les bottes en caoutchouc et les restes de tissu ne peuvent pas être recyclés et doivent être éliminés dans un sac taxé officiel NEVA.



Déchets compostables ménagers

Déchets et restes de cuisines crus et cuits (sauf os, viande et poisson), gazon, feuilles, taille des haies, fleurs fanées, branchage, paille. Si possible à composter individuellement. Sinon, à déposer en vrac dans les bennes à déchets végétaux installées dans les villages. Les litières pour chats doivent être évacuées par le biais des sacs NEVA.



Ferraille (objets métalliques)

Tous les objets métalliques, vélos (retirer les pneus), sommiers (séparer le bois et le métal), chaises pliantes (retirer le tissu) sont à apporter aux déchetteries de Saint-Aubin et Bevaix.

Dépôt interdit dans les conteneurs semi-enterrés molok ou les sacs à ordures ménagères.



Piles et accumulateurs

A rapporter dans les points de vente ou sur les places officielles. Prescription valable pour les blocs rechargeables d'outils et pour les piles, ces derniers étant également acceptés aux déchetteries de Saint-Aubin et Bevaix.



Verre

Elimination dans les écopoints ou aux déchetteries de Saint-Aubin et Bevaix.



Les types de déchets

Déchets encombrants combustibles

ACCEPTÉ

Dimensions maximales

200 x 100 x 50 cm

Volume maximum

1 m³ par ménage et par ramassage

Les objets (ou parties d'objets) combustibles doivent être séparés des objets incombustibles (un sommier, par exemple, doit être démonté afin de séparer le bois et le métal)

REFUSÉ

- Déchets de démolition ou de rénovation tels que terre, cailloux, céramiques, poutres, portes, fenêtres, lavabos, baignoires
- Appareils électriques et électroniques (y compris les appareils ménagers)
- Papiers et cartons
- Déchets mis en sac qui sont à éliminer dans des sacs taxés
- Déchets encombrants des entreprises

Dépôt interdit dans les molok. Ces derniers sont à apporter à la déchetterie de Saint-Aubin ou de Bevaix

Le ramassage des déchets encombrants s'effectue le mercredi, selon les dates indiquées sous « Infos générales ». Nous vous prions de ce fait de bien vouloir déposer vos déchets le mardi

Points de collectes

Lieu	Déchets acceptés	Type
Déchetterie de Bevaix		Déchèterie
Déchetterie de Saint-Aubin		Déchèterie
Bevaix - Rue de Monchevaux		Ecopoint
Bevaix - Closel (Poste)		Ecopoint
Bevaix - Rue Adolphe-Ribaux		Ecopoint
Bevaix - Murdines (Abattoirs)		Ecopoint
Fresens - Rue du Vieux-Puits		Ecopoint
Gorgier - Rue de la Gaine		Ecopoint
Gorgier - Rue des Prises		Ecopoint
Montalchez - Place derrière le Collège		Ecopoint
Saint-Aubin-Sauges - Rue de la Poste		Ecopoint
Saint-Aubin-Sauges - Place du Port		Ecopoint
Saint-Aubin-Sauges - Parking rue de Tivoli		Ecopoint
Vaumarçus - Parking voie de chemin de Fer		Ecopoint
Gorgier - Chemin de la Payaz		Déchets verts
Gorgier - Rue de la Gaine		Déchets verts
Gorgier - Rue des Prises		Déchets verts
Saint-Aubin-Sauges - Route de la Comiche		Déchets verts
Saint-Aubin-Sauges - Rue des Charrières		Déchets verts
Saint-Aubin-Sauges - Rue du Grand-Verger		Déchets verts